



Code de conduite Partenaires

Groupe Eres – septembre 2026

Sommaire

Objet et champ d’application..... 3

Notre mission3

Portée du Code3

Exigences envers nos Partenaires 4

Conformité aux lois et réglementations.....4

Droits humains et droit du travail.....4

Éthique des affaires et lutte contre la corruption5

Protection et sécurité de l’information5

Responsabilité environnementale6

+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+

Objet et champ d'application

Notre mission

Le Groupe Eres est un acteur de référence dans le secteur de l'investissement financier et de l'épargne. En tant qu'intermédiaire de confiance entre nos clients et les marchés financiers, nous avons une responsabilité accrue en matière d'éthique, de conformité et de gestion responsable.

Nous nous engageons à exercer nos activités dans le respect des plus hauts standards éthiques et réglementaires, en conformité avec les réglementations financières françaises et européennes, notamment celles de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Notre engagement s'étend également aux standards ESG en matière d'environnement, de social et de gouvernance.



Portée du Code

Le présent Code de Conduite Partenaires (ci-après « le Code ») définit les normes et exigences minimales applicables à tous nos fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants, consultants et autres partenaires commerciaux distributeurs de nos produits (ci-après « les Partenaires »).

Ce Code s'applique à toute relation contractuelle ou commerciale, existante ou future, avec le Groupe Eres.

Nos Partenaires sont essentiels de notre activité. Nous attendons d'eux qu'ils partagent nos valeurs et nos engagements, et qu'ils promeuvent l'application de ces normes au sein de leur propre organisation et dans leur chaîne d'approvisionnement. L'adhésion à ces principes constitue un élément fondamental de notre relation de partenariat et conditionne la poursuite de nos relations commerciales.

Nos valeurs et engagements



Le Groupe Eres fonde son développement sur des valeurs fortes qui guident l'ensemble de nos décisions et de nos actions. L'intégrité est au cœur de notre démarche : nous agissons avec honnêteté et transparence dans toutes nos relations. La confiance constitue le fondement de nos relations durables, basées sur la fiabilité et le respect mutuel. Nous visons l'excellence en recherchant constamment les plus hauts standards de qualité et de conformité dans l'ensemble de nos opérations.

La responsabilité nous pousse à assumer pleinement notre impact social et environnemental, tandis que le respect nous conduit à traiter toutes nos parties prenantes avec dignité et équité. Ces valeurs fondamentales guident nos attentes envers nos Partenaires et définissent le cadre de notre collaboration.

Exigences envers nos Partenaires

Conformité aux lois et réglementations

Nos Partenaires doivent respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables dans les juridictions où ils opèrent, notamment en matière de droit du travail, environnement, fiscalité, protection des données personnelles et lutte anti-corruption.

Les Partenaires intervenant dans des activités sensibles (services informatiques, traitement de données, conseil financier, sous-traitance d'opérations) doivent respecter, au regard de la prestation fournie, les exigences renforcées du secteur financier, incluant les obligations de vigilance et de contrôle interne, ainsi que les règles formulées par l'Autorité des Marchés Financiers et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Droits humains et droit du travail

Nos Partenaires s'engagent à respecter les droits humains fondamentaux tels qu'énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

INTERDICTION DU TRAVAIL FORCÉ ET DU TRAVAIL DES ENFANTS

Toute forme de travail forcé, obligatoire ou d'esclavage moderne est strictement interdite. Le travail doit être entrepris volontairement et les travailleurs doivent être libres de quitter leur emploi moyennant un préavis raisonnable. Aucune personne ne peut être employée avant l'âge minimum légal d'admission à l'emploi (qui ne peut être inférieur à 15 ans), et les jeunes travailleurs ne doivent pas effectuer de travaux dangereux.

CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES

Nos Partenaires doivent fournir un environnement de travail sûr et sain, avec les équipements de protection nécessaires. Ils doivent adopter une approche préventive en matière de santé-sécurité, incluant l'identification des risques et la mise en place de mesures appropriées. Des formations régulières aux pratiques de sécurité doivent être dispensées, et les incidents doivent faire l'objet d'un suivi pour en prévenir la récurrence.

NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Nos Partenaires doivent promouvoir l'égalité des chances et garantir un traitement équitable sans discrimination fondée sur le genre, l'âge, l'origine, la religion, les convictions, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap ou toute autre caractéristique protégée. Tout harcèlement physique, psychologique, verbal ou sexuel est strictement interdit.

RÉMUNÉRATION ET TEMPS DE TRAVAIL

Les salaires minimums légaux et les avantages sociaux obligatoires doivent être respectés. La rémunération doit être versée régulièrement avec des bulletins de paie clairs et détaillés. Le temps de travail doit respecter les limites légales avec au minimum un jour de repos hebdomadaire, et les heures supplémentaires doivent rester raisonnables, volontaires et correctement rémunérées.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Le droit des employés à s'associer librement et à adhérer à des organisations de travailleurs conformément aux législations locales doit être respecté, sans crainte de représailles ou de discrimination.

Éthique des affaires et lutte contre la corruption

Le Groupe Eres applique une politique de tolérance zéro en matière de corruption et de fraude.

Lutte contre la corruption

Nos Partenaires doivent se conformer à toutes les lois anti-corruption applicables. Ils s'interdisent d'offrir, de promettre, de donner ou d'accepter des pots-de-vin sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'effectuer des paiements de facilitation ou d'exercer un trafic d'influence.

Cadeaux et avantages commerciaux

Les cadeaux et invitations à caractère professionnel ne sont acceptables que s'ils sont de valeur modeste, conformes aux usages, transparents et ne visent pas à influencer indûment une décision commerciale.

Fraude et concurrence loyale

Nos Partenaires ne peuvent obtenir un avantage par fraude, tromperie ou manipulation. Les fausses déclarations, détournements et pratiques déloyales sont strictement interdits. Les Partenaires doivent respecter les règles de concurrence et ne peuvent participer à des ententes illégales, cartels ou pratiques anticoncurrentielles. Ils doivent participer aux appels d'offres de manière loyale et transparente.

Protection et sécurité de l'information

CONFIDENTIALITÉ

Les Partenaires doivent traiter avec confidentialité toutes les informations sensibles auxquelles ils ont accès (données clients, informations commerciales, données de marché), les utiliser uniquement aux fins prévues contractuellement et ne pas les divulguer à des tiers sans autorisation écrite préalable.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les Partenaires traitant des données personnelles doivent se conformer au RGPD et mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données. Toute violation de données doit être notifiée au Groupe Eres dans les meilleurs délais. Les Partenaires doivent tenir un registre des activités de traitement et pouvoir démontrer leur conformité.

CYBERSÉCURITÉ

Les Partenaires doivent maintenir des systèmes de sécurité informatique robustes et à jour, avec des mesures de protection contre les accès non autorisés et les cyberattaques. Des sauvegardes régulières doivent être effectuées et les employés doivent être formés aux risques cyber. Tout incident de sécurité affectant ou susceptible d'affecter le Groupe Eres doit être notifié immédiatement.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Partenaires doivent respecter tous les droits de propriété intellectuelle du Groupe Eres et des tiers, n'utiliser aucun logiciel sans les licences appropriées, et reconnaître que toute création développée dans le cadre de prestations pour le Groupe Eres demeure notre propriété exclusive.

Responsabilité environnementale

Nos Partenaires doivent respecter les réglementations environnementales applicables et s'efforcer de minimiser l'impact environnemental de leurs activités, notamment concernant les émissions atmosphériques, la prévention de la pollution de l'eau et des sols, la gestion des déchets et le contrôle des nuisances.

Transition écologique

Nous encourageons nos Partenaires à s'engager activement dans la transition écologique en réduisant leur empreinte carbone, en optimisant leur consommation énergétique, en privilégiant les énergies renouvelables et en promouvant les principes de l'économie circulaire. Nous valorisons les Partenaires qui fixent des objectifs environnementaux ambitieux, mesurent leurs performances et s'engagent dans des démarches de certification reconnues.

Ressources naturelles et biodiversité

Les Partenaires doivent utiliser les ressources naturelles de manière efficace et responsable, contribuer à la préservation de la biodiversité et s'assurer que leurs approvisionnements en matières premières naturelles proviennent de sources légales et gérées durablement.

Si un Partenaire a des questions ou préoccupations concernant l'application de ce Code, s'il a connaissance de violations potentielles ou est témoin de comportements non éthiques dans le cadre de sa relation avec le Groupe Eres, il est invité à nous contacter via notre ligne d'assistance éthique à l'adresse conformite@eres-group.com

Le Groupe Eres s'engage à traiter toutes les informations reçues de manière strictement confidentielle et à protéger l'identité des personnes effectuant les signalements dans toute la mesure permise par la loi. Aucune mesure de rétorsion ne sera tolérée à l'encontre des personnes qui signalent de bonne foi des préoccupations légitimes. Chaque signalement sera examiné avec diligence et impartialité, et le Groupe Eres prendra les mesures nécessaires pour remédier à toute situation problématique identifiée.